

Note de contribution Application StopCovid

Dans la perspective du déconfinement et pour lutter contre la diffusion de l'épidémie de Covid-19, le gouvernement a proposé de mettre en place l'application StopCovid et d'avoir en ce sens recours au contact tracing. Par un signal d'alerte, l'application préviendra l'utilisateur qu'il a été potentiellement en contact ces derniers jours avec un individu porteur du Covid-19, sans connaître l'identité de cette personne ni le(s) lieu(x) potentiel(s) de contamination.

Intégrée à l'éventail des moyens dédiés pour endiguer la crise sanitaire, l'application StopCovid suscite plusieurs interrogations. Qu'il s'agisse des enjeux liés aux usages, à la transparence du circuit des données ou encore au respect du droit à la vie privée, le recours au contact tracing doit nécessairement être précédé et accompagné d'un travail de clarification et de concertation et nécessite un cadre d'application strict tel que prévu à l'issue du débat parlementaire.

De nombreuses instances et comités en charge de l'éthique, de la transparence et de la démocratie dans le domaine du numérique se sont exprimés sur StopCovid et ont émis des préconisations qui ont alimenté le débat. Cette note a pour ambition de mettre en lumière les besoins, alertes et expressions spécifiques des élus d'intercommunalités, de la communauté de communes à la métropole, et de grandes villes réunis dans la commission Numérique commune aux Interconnectés, à l'AdCF et à France urbaine.

L'application fait partie d'un dispositif sanitaire plus global qui nécessite une articulation territoriale coordonnée, en particulier pour les zones urbaines et les villes de forte densité démographique, à usage massif de smart phone ou à forte exposition au virus. Partant, ces territoires sont parties prenantes d'une mise en place efficace de cette application, aux conditions de disposer de clarifications et d'adopter une démarche inclusive, transparente, documentée.

La commission se prononce sur la base des éléments qui lui ont été présentés au 30 avril 2020. La présente note reprend des alertes et des éléments considérés comme indispensables au succès du projet du point de vue des grandes villes et des intercommunalités. Une nouvelle consultation devra avoir lieu à partir des futures évolutions du projet et à la veille de la mise en œuvre réelle du dispositif.

Notre objectif est de pouvoir faire écho auprès de l'Etat des besoins et ressentis du terrain afin de favoriser la bonne prise en compte des besoins d'usages. Cette approche est essentielle à la réussite de ce dispositif et contribuera à outiller et mobiliser les populations dans la lutte commune contre la pandémie.

DES QUESTIONS QUI NECESSITENT D'ETRE CLARIFIEES

Le recours au numérique dans un cadre sanitaire revêt un caractère extrêmement sensible d'autant qu'il s'agit ici d'identifier les interactions entre des personnes qui ne se connaissent pas nécessairement. C'est particulièrement le cas en milieu urbain et plus largement dans toutes les zones exposées (foyers d'infection). Par ailleurs, dès l'annonce même du choix du gouvernement de lancer une application de contact tracing, les débats se sont faits l'expression de nombreuses questions voire suspicions. Nous sommes donc face à un enjeu en propre de communication pour résoudre un déficit de compréhension ou un décalage dans les informations qui parviennent aux élus et citoyens. En ce sens, le périmètre d'action de l'application StopCovid, la nature des informations et données recueillies ainsi que leurs usages doivent être très clairement établis afin d'engager la confiance des acteurs du terrain et des usagers.

► Clarifier ce qu'est StopCovid et ce que n'est pas StopCovid.

StopCovid est un procédé numérique à finalité exclusivement sanitaire, l'application doit permettre d'informer ses utilisateurs quand ils ont été en contact avec une personne utilisatrice qui a été détectée positive au COVID19.

► **Spécifier le parcours complet de prise en charge** et les démarches qui sont déclenchées pour les utilisateurs à partir de cette alerte (prise de contact avec le médecin traitant, gestes barrières, circuit sanitaire, numéro vert, etc.).

► **Clarifier les conséquences en cas d'abandon de l'utilisation** ou d'une utilisation erratique par certains utilisateurs. Est-ce que le procédé d'alerte nécessite d'avoir cumulé un nombre minimum de contacts ?

► **Emettre des dispositions claires en matière de préservation de la vie privée**, de souveraineté et de frugalité des données :

- Les garanties sur le respect des données personnelles constituent la condition sine qua non du déploiement de l'application : il est essentiel d'établir clairement les garanties apportées par le protocole ROBERT qui repose sur une pseudonymisation des informations.
- Expliciter la question de la préservation de l'anonymat dans le cas où l'on ne décrit qu'un nombre très réduit d'interactions : à partir de combien de contacts peut-on garantir l'anonymat (10/50 contacts) ?
- La finalité du traitement des données est centrale : quel transfert ? quel stockage ? quelle durée de conservation des données – sur les smart phones, et sur le serveur ? quelles réutilisations (à des fins scientifiques ou autres) ? Quelles sont les données utiles aux acteurs de terrain pour la prise en charge sanitaire ?
- Réaffirmer le choix d'une technologie non invasive est décisif : pourquoi le choix du bluetooth plutôt que la géolocalisation ?
- Les garanties quant aux interactions avec les plateformes des téléphones portables doivent être explicites : la maîtrise du fonctionnement de l'application et du cheminement des données ne doit pas dépendre de la volonté d'un propriétaire d'OS ou d'un opérateur de réseau.

► **Spécifier la relation de l'application Stop-Covid avec les autres dispositifs** (système d'information pour les brigades sanitaires, AlloCovid, SIDEV...) déployés dans le cadre du contexte sanitaire.

► **Préciser les choix pris quant à la localisation, l'hébergeur et les modalités de l'hébergement des données collectées.** Clarifier les motivations du choix d'une architecture centralisée quand d'autres pays privilégient maintenant l'option décentralisée.

► **Communiquer sur les dispositions de l'application qui figurent au décret** en conseil d'Etat afin d'inscrire officiellement les fondements et engagements pris pour le développement de cette application.

► **Mettre en œuvre une gouvernance de nature à garantir le droit de regard des citoyens** et le suivi des engagements dans le temps par-delà les instances parlementaires.



ALERTES ET RECOMMANDATIONS

► Recommandation 1 : Adopter une approche user centric

La facilité avec laquelle les utilisateurs pourront prendre connaissance et se familiariser avec l'application doit être un des axes de réalisation prioritaire.

- L'interface de l'application StopCovid doit être conçue de manière à faciliter son utilisation en portant une attention particulière à son accessibilité aux personnes éloignées du numérique. Ce besoin de simplicité ne saurait justifier de réduire à la portion congrue le rappel du contexte et l'obtention du libre consentement lors de l'installation. Le gouvernement et les équipes en charge de développement doivent se rapprocher en amont de structures (associatives) expérimentées dans le développement d'applications pour publics fragiles et/ou en difficulté avec le numérique. (liste d'acteurs nationaux et/ou régionaux : Emmaus Connect, WeTechCare, Fondation Face, Numanis module Lisio, ...).
- Le design de l'application doit faciliter la compréhension du parcours sanitaire à adopter et vers lequel se tourner.
- Le recueil du consentement le plus éclairé possible est un élément-clé et devra faire l'objet d'une explication didactique afin de bien éclairer les choix.
- Souligner explicitement la liberté de choix de chacun de l'utiliser, et même d'arrêter l'utilisation à chaque instant sans laisser de trace.
- Au-delà de la limite dans le temps, de la non-obligation, prévoir et prévenir de la réversibilité : désinstallation, effacement des données, consentement temporaire ou à activer par sortie.
- Il sera nécessaire de bien préciser et circonscrire les usages et finalités de l'application afin que le refus de l'utiliser n'expose pas la personne à des conséquences préjudiciables (vis-à-vis de son employeur, de l'accès à un commerce...) ni à l'obligation de présenter des informations qui en seraient issues.

► Recommandation 2 : Identifier et activer des tiers de confiance à tous les niveaux

Des tiers de confiance, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, doivent être identifiés et associés au déploiement de l'application. Le but est d'assurer un suivi, d'enregistrer et de faire remonter les observations des utilisateurs et de multiplier les gardes fous pour contrer toute dérive. Un comité de suivi devrait en outre être constitué.

- L'organisation de tiers de confiance doit se cascader à différents niveaux : du national au local. En plus du suivi et du contrôle, nous préconisons de définir dès le départ les conditions d'une évaluation continue et ouverte.
- Il est essentiel de garantir une représentation des grandes villes et intercommunalités au sein du Comité d'évaluation qui sera prévu.
- Le choix du tiers de confiance 'serveur central de l'application' Santé publique France est un maillon important pour garantir un usage circonscrit aux fins strictement sanitaires et exceptionnelles du dispositif.
- Une coordination avec d'autres pays européens et asiatiques est souhaitable pour favoriser l'acceptation du procédé. Cette logique peut initier une coopération opérationnelle et concordante en matière de politiques numériques, dans l'esprit de la déclaration « Join, Boost, Sustain » de la Commission européenne plaçant l'intérêt citoyen au cœur des réflexions.

► Recommandation 3 : Garantir dans le temps le respect des engagements

- Les engagements de transparence, respect des libertés individuelles, et les garanties quant aux données personnelles et au caractère temporaire de l'application sont essentiels à l'adhésion au projet. Pour en garantir le respect au-delà de la mise en place de l'application, le suivi et le contrôle de l'action devraient se faire dans la durée sous plusieurs formes :
 - Suivi régulier de la conformité de l'action au respect des libertés par la CNIL,
 - Contrôle démocratique par une instance neutre nationale,
 - Contrôle citoyen opérationnel notamment via une transparence des technologies et algorithmes utilisés.



► Recommandation 4 : Concevoir un travail d'information et de pédagogie

L'installation de l'application par le plus grand nombre nécessite un travail de sensibilisation et de pédagogie. L'Etat a également pour rôle d'anticiper l'ensemble des scénarios d'usages possibles et d'en prévenir les dérives (conséquences de l'application sur le monde du travail par exemple).

- L'installation et l'usage de l'application doivent susciter un travail de pédagogie et de vulgarisation de la part de l'exécutif. Les supports de communication (papiers, web, TV, etc.) doivent permettre d'identifier les avantages et les inconvénients du procédé en toute clarté et sans ambiguïté.
- L'Etat doit organiser une réponse centralisée simple d'accès (numéro vert) pour la réponse aux interrogations des concitoyens. En outre un site d'information dédié à StopCovid pourrait être un point de référence et apporter l'ensemble des informations dans leur évolution. Ce site doit pouvoir adresser aux citoyens tout autant que les élus et différents services ou acteurs publics.
- Les acteurs locaux doivent être outillés, à l'instar de la mise à disposition de kits pédagogiques imprimables localement et transmissibles/postables numériquement.
- Le parcours « sanitaire » utilisateurs va dépendre du contexte territorial : médecins généralistes – centre de tests – cas d'usages (dispositions prises en transports en commun – milieu professionnel, etc.). La communication sur StopCovid doit s'insérer dans cet environnement spécifique de façon contextualisée et adaptée.
- Les employeurs, entreprises, acteurs économiques et autres organisations doivent être informés des devoirs qui sont les leurs.
 - En la matière, aucune obligation ne doit être exprimée auprès des employés pour installer l'application.
 - Les impacts de l'application sur les droits et les devoirs réciproques du salarié et de l'employeur doivent être explicitement précisés.

► Recommandation 5 : Développer de manière pro-active une démarche inclusive de l'ensemble de la population :

- Mettre en place des mesures spécifiques d'accompagnement de la population aux outils et au maniement de l'application dans les guichets physiques des collectivités (Maison des Habitants, CCAS, Maisons de services au public, Mairies etc.) et les relais de médiations numérique au sens large.
- Développer un objet connecté dédié type badge, compatible StopCovid. Cet objet serait particulièrement utile pour les personnes âgées, et populations scolaires, souvent sans smartphone et particulièrement vulnérables. Il devra offrir un niveau de sécurité et de protection maximale. Conscients des contraintes et des difficultés pratiques relevées par les études à l'INRIA notamment, ces objets connectés seraient disponibles dans un deuxième temps. Pour autant ils constituent un investissement utile pour renforcer la prévention contre la pandémie actuelle et une avancée décisive nous permettant de faire face aux défis sanitaires à venir.
- Il est également utile de décrire les adaptations ou alternatives proposées selon les densités de population mais aussi dans les quartiers défavorisés tels que les quartiers prioritaires de la politique de la ville où le déficit d'équipements des populations est connu.



IMPLICATION DES COLLECTIVITES

Il y a un enjeu fort pour le gouvernement à ce que les élus locaux intègrent ou considèrent StopCovid comme un élément à prendre en compte dans les plans de déconfinement ou de reprise d'activité en cours. L'implication devra néanmoins être laissée à l'appréciation de la collectivité et sous condition de la marge de manœuvre locale, des outils et des moyens donnés par l'Etat.

A leur discrétion, les élus locaux pourront s'ils le souhaitent communiquer et relayer les supports de communication édités par l'Etat. Si les collectivités ne peuvent pas se substituer à la responsabilité de l'Etat dans la conception de l'application StopCovid, dans sa mise en œuvre, dans son usage ou dans les conséquences de celui-ci, certaines pourraient se mobiliser sur différents axes pour accompagner sa bonne mise en œuvre :

► Accompagner une mobilisation du tissu local :

- Les conseils municipaux et communautaires peuvent émettre un avis et communiquer localement sur les usages et le déploiement de l'application StopCovid ; l'échelon local peut répondre aux questions des habitants et des médias locaux si les rôles et responsabilités des uns et des autres sont clairement identifiés, d'une manière homogène sur le territoire.
- Désigner un élu référent « StopCovid » qui pourrait prendre le rôle de coordination sur ces sujets.
- Informer les collectivités de manière prioritaire dans le cas où les différentes remontées d'information sanitaires issues de StopCovid et/ou des équipes de suivi sanitaire détecteraient une forte poussée de contaminations locales. Il ne s'agit pas ici d'une demande d'accès aux données, mais d'une alerte prioritaire pour permettre aux élus d'anticiper une mobilisation des acteurs locaux.

► Améliorer l'information des citoyens

- En complément de l'action première de l'Etat, les collectivités étant en première ligne pour la réponse aux questions des habitants, il est essentiel qu'elles puissent disposer d'une information claire et précise sur le dispositif StopCovid et son articulation dans la chaîne du suivi des populations.
- Les différents vecteurs de la relation aux citoyens seront probablement très sollicités dans les questions quant au déconfinement et suivi sanitaire. Les centres d'appels et organismes tels que Allo Mairie, Maison des habitants, Maisons communales de santé, CCAS etc. pourront être relais de cette information en proximité à condition de disposer des moyens nécessaires (voir demandes d'outils de communication).

► Clarifier les parcours sanitaires

Le périmètre intercommunal est un espace de proximité pertinent pour spécifier un parcours sanitaire accessible. Il peut agir sur l'articulation locale des politiques publiques de santé, de mobilité et de solidarité.

Il ne faut pas négliger l'aspect anxiogène des notifications sur les personnes qui les recevront ; il est donc primordial de proposer aux personnes contacts des recommandations sur les mesures à adopter, les contacts à prendre (pour être testées et prises en charge).

A ce titre nous demandons que l'application ne soit pas lancée avant que le parcours sanitaire soit clairement posé. Sur cette base, les intercommunalités ont un rôle à jouer pour identifier les trous dans la raquette, faire remonter l'information à l'Etat et mobiliser les acteurs locaux.

► Organiser des retours d'usages pour en anticiper les écueils :

Les collectivités pourraient organiser des périodes d'observation en phase de lancement de StopCovid pour fournir un retour d'expérience en particulier sur des points critiques tels que l'appropriation par les publics défavorisés et/ou éloignés du numérique.

Pour autant, il semble indispensable que tous ces aspects soient pilotés en lien avec l'Etat et des structures associatives et citoyennes – locales et nationales – identifiées au préalable qui pourront être forces de réflexion, de proposition et d'observation.



PRÉPARER L'AVENIR ET ANTICIPER LE TEMPS 2 DE L'APPLICATION

Une fois StopCovid lancée, il sera utile de favoriser des expérimentations localement pour stabiliser ce parcours sanitaire et identifier les trous dans la raquette ou freins majeurs à son usage. Un cahier des charges commun de quelques collectivités volontaires pourrait être proposé pour organiser des retours d'usage issus du terrain au fil du déploiement. Cette démarche permettrait également de documenter la prévention à venir de la gestion de ces pandémies au niveau local.

- A l'heure actuelle, le choix du gouvernement de privilégier la confiance et la stricte limitation du mode de collecte et des usages des données nous paraît essentiel. Ainsi, la séparation entre le système d'informations des brigades sanitaires et l'application Stop-Covid doit être absolue et garantie dans la durée.

Pour l'avenir, il nous semble important de lancer une réflexion commune Etat/collectivités/citoyens sur la nature et l'interopérabilité des données rendues anonymes issues de ce type d'application. En effet la préservation de la santé publique et le type de données générées pourraient relever de l'intérêt général.

- Dans le cadre du déploiement de l'application sur des objets connectés, le tissu entrepreneurial et industriel local pourrait être mobilisé pour produire et distribuer ces dispositifs localement en application de mesures strictes de certification et qualité, respect de normes et éléments de sécurité qui seraient décrits par l'Etat.

Cette note de contribution est le fruit d'un travail collectif engagé par les élus territoriaux réunis au sein de la commission numérique de l'AdCF, France urbaine et des Interconnectés.



adcf.org
22 rue Joubert
75009 PARIS
Tél. 01 55 04 89 00



franceurbaine.org
22 rue Joubert
75009 PARIS
Tél. 01 44 39 34 56



interconnectes.com
18 rue Tronchet
69006 Lyon
Tél. 04 81 13 11 27